

CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS – COVID-19

Informations concernant le secteur du spectacle vivant

Le secteur culturel est fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19.

La plupart des pouvoirs publics et des organisations professionnelles mettent en place des mesures de soutien et des pages d'information pour soutenir, accompagner et orienter les professionnels du secteur.

Ces différents éléments sont recensés dans les pages qui suivent.

Voici un point en date du 7 juin 2021.

Il est à noter que certains éléments recensés ci-dessous correspondent à différents degrés de réponses des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

Sommaire :

Informations générales

Mesures de droit commun

Mesures pour le secteur culturel

Mesures pour le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Outils et appuis relatifs aux conditions de travail

Informations et ressource

INFORMATION GENERALE

Retrouvez ici le [site d'information générale](#) sur le Covid-19 et l'évolution de la situation

MESURES DE DROIT COMMUN

Aides financières

Etat – Fond de solidarité

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19. Cela concerne notamment le secteur du spectacle vivant.

Pour en savoir plus : [Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs](#)

Etat – Soutien aux indépendants

Les mesures de soutien aux entreprises proposées par l'État sont également ouvertes aux entrepreneurs indépendants, adaptées à leurs spécificités.

Pour en savoir plus : [mesures dédiées aux indépendants](#)

Etat – Activité partielle

L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans leur entreprise, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de leur entreprise.

Attention : **une évolution des taux de prise en charge par l'Etat est programmée sur les mois de mai, juin et juillet 2021**, il est nécessaire de se renseigner en amont d'une demande d'allocation d'activité partielle.

Pôle Emploi a mis en place une page d'informations sur les spécificités de la mise en place de l'activité partielle par les employeurs du spectacle.

Pour en savoir plus :

[Activité partielle – chômage partiel](#)

[Activité partielle et employeurs du spectacle](#)

Région – Soutien aux acteurs économiques

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place plusieurs mesures en direction des entrepreneurs de la région, tous secteurs confondus, pour répondre à la crise sanitaire.

Pour en savoir plus : [principales mesures pour les entrepreneurs de Bourgogne-Franche-Comté](#)

Obligations sociales et fiscales

L'Etat et les organismes sociaux, principalement l'Urssaf, mettent en place des mesures permettant de maintenir et faciliter la trésorerie des entreprises particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19.

Pour en savoir plus :

[Echéances et cotisations sociales](#)

[Impôts et échéances fiscales](#)

[Remise d'impôts directs](#)

Prêts de trésorerie et prêts directs

Le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance a mis en place des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et d'autres types de prêts à destinations de toutes les entreprises.

Pour en savoir plus : [Prêt Garanti par l'État \(PGE\) et autres prêts](#)

MESURES POUR LE SECTEUR CULTUREL

Aides financières

Etat – Fonds de soutien exceptionnel aux festivals

Le ministère de la Culture met en place un fonds exceptionnel pour aider les festivals à organiser une édition en 2021. Ce fonds a pour objet de contribuer à la prise en charge des pertes d'exploitation des organisateurs ayant maintenu ou adapté leur programmation, en dépit des contraintes et sujétions sanitaires.

Il s'adresse à tous les festivals de spectacle vivant, à l'exception des festivals de musique (pour ces derniers, se référer aux aides du CNM).

Pour en savoir plus : [Fonds de soutien exceptionnel aux festivals hors musique](#)

Région – Soutien aux associations

La Région Bourgogne-Franche-Comté a élaboré un plan de soutien afin d'accompagner les associations fragilisées par les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19. Ce plan comprend des aides remboursables et des subventions pour les associations employeuses et non-employeuses. Il est ouvert au secteur du spectacle vivant.

Pour en savoir plus : [plan de soutien aux associations](#)

Centre National de la Musique (CNM) – Aides exceptionnelles

Le Centre national de la musique met en place différents dispositifs de soutien en direction des acteurs de la musique et des variétés, répartis en 3 catégories : spectacle vivant, musique enregistrée, aide transversale d'intérêt général.

En ce qui concerne le spectacle vivant, 4 dispositifs sont mobilisables : un soutien à la diffusion grâce à des procédés alternatifs (captation, retransmission), une compensation liée aux pertes des recettes d'exploitation, une compensation des pertes de billetterie, un fonds de soutien exceptionnel aux festivals de musique.

Pour en savoir plus : [aides exceptionnelles CNM](#)

Sacem – Plan de mesures d'urgence

La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) a mis en place plusieurs dispositifs de soutien : un fond de secours aux professionnels en difficulté, des avances exceptionnelles remboursables, des aides aux éditeurs.

Pour en savoir plus : [plan de mesures d'urgence pour les membres de la Sacem](#)

Adami – Droit au cœur

L'Adami a mis en place une aide sociale pour les artistes-interprètes confrontés aux accidents de la vie ou aux conséquences de la crise économique dû au coronavirus. Cette aide se compose de 2 volets : l'entraide sociale, l'aide économique pour perte d'activité.

Pour en savoir plus : [Adami Droit au cœur – la solidarité des artistes](#)

Office National de Diffusion Artistique (ONDA) – Mesures exceptionnelles

L'ONDA maintient ses aides financières aux structures du spectacle vivant, sous réserve du respect de plusieurs conditions.

Pour en savoir plus : [aides de l'ONDA suite aux annulations liées au Covid-19](#)

Audiens – Aide à la vulnérabilité

Audiens met en place une aide à la vulnérabilité destinée aux salariés des secteurs de la Culture, de la Communication et des Médias qui se retrouvent dans une situation de fragilité financière due à une baisse de leur activité professionnelle, engendrée par la crise sanitaire du Covid-19.

Pour en savoir plus : [aide à la vulnérabilité](#)

Il est à noter que certaines aides comme le Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle (FUSSAT) ou le Fonds d'urgence Spectacle vivant SADC sont désormais clos et ne peuvent plus être sollicités.

Prêts financiers

L'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC), établissement de crédit spécialisé dans le financement du secteur culturel, propose une série d'outils de financement (garantie bancaire, prêts) pour répondre aux besoins de financement des entreprises et associations culturelles.

Pour en savoir plus : [renforcement des moyens de l'IFCIC dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire](#)

Intermittence du spectacle

L'Etat a mis en place plusieurs mesures d'urgence pour les intermittents du spectacle relevant des annexes 8 et 10 au règlement d'assurance chômage. La principale d'entre elle s'appelle « l'année blanche » : il s'agit d'une prolongation des droits aux allocations chômage.

Pôle Emploi a mis en place différents outils d'informations expliquant ces mesures.

Pour en savoir plus :

[Mesures d'urgence et « année blanche » pour les intermittents du spectacle](#)

[Actualisation et changements de situation pour les intermittents du spectacle](#)

[Intermittents du spectacle et activité partielle](#)

Artistes-auteurs

Les artistes-auteurs sont éligibles à plusieurs dispositifs de droit commun mis en place par l'Etat. La Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) a également mis en place différents fonds de soutien dédiés aux artistes-auteurs. Elle dispose sur son site internet d'une page d'informations présentant ces dispositifs.

Pour en savoir plus : [guide des démarches auteurs en période de crise sanitaire](#)

MESURES POUR LE SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Aides financières

Etat – Mesures de soutien aux structures de l'ESS

Plusieurs mesures de soutien aux entreprises prises par l'Etat sont ouvertes au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), une page d'informations a été mise en place en ce sens.

Pour en savoir plus : [synthèse des mesures en faveur des structures de l'ESS](#)

Etat & France Active – UrgencESS

Ce fonds d'urgence s'adresse à toutes les structures relevant du secteur de l'ESS (associations, coopératives, entreprises ayant inscrit les principes de l'ESS dans leurs statuts...) et comprenant 1 à 10 salariés. Il combine subvention de l'Etat et ingénierie d'accompagnement mise en œuvre par France Active (structure d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS).

Pour en savoir plus : [UrgencESS](#)

Région – Structures de l'Economie Sociale et Solidaire

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place plusieurs mesures en direction des structures de l'Economie Sociale et Solidaire pour leur permettre de faire face à la crise sanitaire.

Pour en savoir plus : [principales mesures pour les structures de l'économie sociale et solidaire](#)

OUTILS ET APPUIS RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

Cadre général du travail en période de crise sanitaire

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a mis en place différents outils d'informations en direction des entreprises, des employeurs et des salariés afin de les aider dans leur organisation du travail pendant la période de crise sanitaire. Ces informations et recommandations portent sur différents sujets : poursuite de l'activité, protection des salariés, reprise d'activité en présentiel, protocole sanitaire national en entreprise...

Pour en savoir plus :

[Poursuite de l'activité en période de Covid-19](#)

[Protéger les travailleurs](#)

[Foire aux questions](#)

Cadre de travail spécifique pour le secteur culturel en période de crise sanitaire

Le ministère de la Culture a mis en place différents outils d'informations en direction des structures et des professionnels du secteur culturel afin de les aider dans leur organisation du travail pendant la période de crise sanitaire.

Cela comprend notamment les guides de reprise d'activités, édités pour accompagner la levée progressive des mesures sanitaires.

Une rubrique spécifique est consacrée au spectacle vivant et aborde aussi bien les activités de création/diffusion que l'enseignement artistique et l'action culturelle. Un protocole spécifique a également été édité pour l'organisation de la Fête de la musique.

Pour en savoir plus :

[Organisation des activités culturelles](#)

[Organisation des activités de spectacle vivant](#)

[Fête de la musique 2021](#)

Employeurs

L'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or (AIST 21) met en ligne plusieurs fiches pratiques relatives à différents sujets (télétravail, prévention des risques psychosociaux...) concernés par la crise sanitaire actuelle.

Pour en savoir plus : [AIST 21](#)

Salariés

Assurance Maladie

L'Assurance Maladie a mis en place un service de déclaration en ligne des arrêts de travail pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants que de rester à leur domicile ou qui ne bénéficieraient pas des modes de garde ad hoc mis en place pour les professions prioritaires.

Pour en savoir plus : [déclaration de maintien à domicile – Coronavirus](#)

Centre Médical de la Bourse (CMB)

Le CMB met en place une cellule de soutien pour accompagner les salariés durant la crise sanitaire.

Pour en savoir plus : [cellule de soutien / d'appui psychosocial](#)

INFORMATIONS ET RESSOURCE

Centres ressources nationaux

Les différents centres ressources nationaux continuent leur mission d'information et de veille auprès des professionnels du spectacle vivant. Ils mettent également à disposition sur leurs sites internet, différentes rubriques d'informations liées aux différents impacts de la crise sanitaire sur le secteur du spectacle vivant. Ces rubriques sont actualisées régulièrement.

Pour en savoir plus :

[Artcena – Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre](#)

[Centre National de la Danse](#)

[Centre National de la Musique](#)

Syndicats et fédérations des professionnels de la culture et du spectacle

Les syndicats d'employeurs et de salariés, ainsi que les fédérations d'acteurs culturels ont mis en place une veille régulière et plusieurs outils d'informations pour répondre aux interrogations des professionnels sur les impacts de la crise sanitaire.

Pour en savoir plus :

[Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles \(Syndeac\)](#)

[Syndicat national des arts vivants \(Synavi\)](#)

[Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles \(UFISC\)](#)

[Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication \(COFAC\)](#)

Médias

Le magazine La Scène met à disposition plusieurs outils, notamment pour accompagner les intermittents durant la crise sanitaire, et rend gratuit l'accès à l'ensemble de ses publications pour permettre aux professionnels du spectacle vivant de continuer à s'informer.

Pour en savoir plus :

[La Boîte à Outils des intermittent\(e\)s du spectacle](#)

[Le Kiosque des acteurs culturels](#)